



COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE JEUDI 2 AVRIL 2026 À 8 H 30
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Claude Poitras
Pascal St-Onge, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

Rémi Barbeau, maire

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs Alain Cassista, directeur général, Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, William Richer, conseiller politique aux affaires internes du cabinet, Simon Vincent, greffier adjoint et Madame Élisabeth Émond, directrice de cabinet

CE - 15103_26-04-02
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Marie-Claude Poitras, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 15104_26-04-02
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 15105_26-04-02

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 26 MARS 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 mars 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 26 mars 2026 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2026 a été transmise aux membres du conseil le 30 mars 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2026 soient approuvés.

CE - 15106_26-04-02

POINT 7.1

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026 - APPEL DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes administré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU QUE la subvention maximale pour l'achat de documents imprimés, de périodiques, multimédias et numériques à laquelle nous sommes admissibles pour l'année 2026 s'établit à 241 600 \$ détaillé dans le calcul des répartitions des dépenses ci-joint. À noter que les montants alloués sont basés sur des taux pouvant « varier en fonction des disponibilités budgétaires du Ministère »;

ATTENDU le formulaire de demande de subvention complété et joint en annexe;

ATTENDU le dépôt d'une demande de subvention pour l'année 2026 au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme autofinance les projets en développement des collections de la bibliothèque et que le versement de l'aide financière du Ministère est fait en une seule fois;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire offrir une collection de documents de qualité et à jour pour ses citoyens;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications demande la signature du document « Conditions d'octroi de l'aide financière ».

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise monsieur Stéphane Legault, chef de la Division des bibliothèques, communauté et programmes virtuels, à présenter une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections et des bibliothèques publiques autonomes et à signer les documents qui s'y rattachent.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint, à signer le document « Conditions d'octroi de l'aide financière » tel que rédigé par le Ministère.

CE - 15107_26-04-02
POINT 7.2

RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE - CESSIION DU LOT 6 709 714 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BOISÉ

ATTENDU QUE par la résolution CM-17704_25-07-08, la Ville a entériné une Transaction-quittance dans le cadre du règlement de deux litiges portant les numéros de dossier 700-17-018783-224 et 700-17-019979-235 de la Cour supérieure (ci-après la « Transaction »);

ATTENDU QUE la Transaction prévoit la cession du lot « 4 408 599 - Ptie A » par la Ville en faveur de la Société en commandite le Boisé (Section III article 30), pour permettre le développement d'un projet intégré résidentiel;

ATTENDU QUE suivant une opération cadastrale, la partie du lot 4 408 599 visée correspond maintenant au lot 6 709 714 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'en vue de cette cession, il y a lieu d'adopter une résolution autorisant le retrait du caractère de rue sur le lot 6 709 714 et confirmant sa désaffectation à titre de bien du domaine public;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise le retrait du caractère de rue sur le lot 6 709 714 du cadastre du Québec, confirme sa désaffectation à titre de bien du domaine public et déclare que cet immeuble fait partie intégrante de son domaine privé.

La Ville autorise la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la transaction, notamment l'acte de cession.

CE - 15108_26-04-02
POINT 7.3

AUTORISATION D'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME AUX REGROUPEMENTS D'ACHATS PROPOSÉS PAR LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) VÉHICULES LÉGERS 2026-2027

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de véhicules légers;

ATTENDU QUE l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et les villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou, selon le cas, auprès du ministre de la Cybersécurité et du Numérique;

ATTENDU QUE toute adhésion de la Ville à un regroupement d'achats doit au préalable être autorisée par le comité exécutif ou le conseil, selon l'article 11.8 du règlement de gestion contractuelle 0884-000;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville a procédé à des achats de véhicules légers par le regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) au courant des années 2025, 2024 & 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire également adhérer à ce regroupement d'achats du CAG pour l'acquisition de véhicules légers pour les années 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la Ville et s'engage à fournir au CAG le type et les quantités de véhicules dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscriptions requises et en retournant au CAG les documents requis;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme autorise le Service des finances à mandater, au nom de la Ville, le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le regroupement d'achats de véhicules légers 2026 (dossier no 2025-8106-50-01) et 2027 (dossier no 2026-8106-50), pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2027.

CE - 15109_26-04-02
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

La Présidente et conseillère,

Le greffier adjoint par intérim,

Marie-Claude Poitras

Simon Vincent

Simon Vincent, avocat